



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 9 septembre 2013 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre Gagnier, Maire d'arrondissement
Madame Jocelyn Ann Campbell, Conseillère du district de Saint-Sulpice
Madame Émilie Thuillier, Conseillère du district d'Ahuntsic
Monsieur Étienne Brunet, Conseiller du district du Sault-au-Récollet
Monsieur Harout Chitilian, Conseiller du district de Bordeaux-Cartierville

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Ronald Cyr, Directeur d'arrondissement
Madame Lisa Siminaro, Directrice - Performance, greffe et services administratifs
Monsieur Louis Lapointe, Directeur des travaux publics
Monsieur Richard Blais, Chef de division - Urbanisme, permis et inspections
Me Sylvie Parent, Secrétaire d'arrondissement substitut et Chef de division - Greffe, performance et informatique
Madame Chantal Châteauvert, Agente de recherche
Monsieur Marc Tanguay, Commandant PDQ 10

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01A

Signature du livre d'or : Centre d'action bénévole de Bordeaux-Cartierville (CABBC).

Le maire invite madame Geneviève Dubé, chargée de communication, à procéder à la signature du livre d'or par mesdames Marie Lena Huluban, directrice générale, et Pierrette Bertrand, vice-présidente du Centre d'action bénévole de Bordeaux-Cartierville (CABBC).

10.01B

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

Monsieur Étienne Brunet, conseiller du district du Sault-au-Récollet, remercie les employés de l'arrondissement, plus particulièrement les chargées de secrétariat Marie-Christine Lauzon et Martine Beaulieu pour leur collaboration et invite les citoyens à exercer leur droit de vote lors des élections municipales le 3 novembre prochain.

Madame Émilie Thuillier, conseillère du district d'Ahuntsic, remercie également les employés de l'arrondissement pour leur collaboration et invite les citoyens à la Collecte de sang des Montréalais le 10 septembre au complexe sportif Claude-Robillard de 13 h 30 à 20 h et à la fête des récoltes au parc Tolhurst le 11 septembre à compter de 17 h. La conseillère rappelle que la collecte automnale des résidus verts a lieu du 9 septembre au 28 novembre inclusivement et termine en mentionnant qu'au point 20.05 de l'ordre du jour un contrat sera accordé pour la reconstruction de l'infrastructure du terrain de soccer au parc D'Auteuil.

Monsieur Harout Chitilian, conseiller du district de Bordeaux-Cartierville, en référence à la signature du livre d'or par des responsables du Centre d'action bénévole Bordeaux-Cartierville, souligne la qualité exceptionnelle des organismes à but non lucratif sur le territoire de l'arrondissement et réitère que bien que la relocalisation du Centre communautaire de Bordeaux-Cartierville au 1405, boulevard Henri-Bourassa Ouest réponde aux besoins des citoyens, il n'en demeure pas moins que l'ouest de l'arrondissement a besoin d'un endroit permanent où loger sa bibliothèque et ses divers organismes. Pour terminer, le conseiller remercie lui aussi les employés de l'arrondissement et salue le travail de la conseillère du district de Saint-Sulpice, Jocelyn Ann Campbell.

Madame Jocelyn Ann Campbell, conseillère du district de Saint-Sulpice, rappelle son départ de la vie politique municipale et lit un extrait d'une lettre qu'elle a adressée aux citoyens, cette lettre ainsi qu'une lettre de remerciement adressée aux directeur et employés de l'arrondissement seront déposées au point 10.05 de l'ordre du jour.

Monsieur Pierre Gagnier, maire d'arrondissement, remercie les organisateurs de la fête des piments ainsi que ceux de la fête des mérites horticoles qui se sont déroulées respectivement au parc Saint-Alphonse et au jardin communautaire du parc Marcelin-Wilson le 8 septembre dernier. Le maire annonce ensuite trois événements à venir, soit l'inauguration du Centre communautaire de Bordeaux-Cartierville le 10 septembre, l'inauguration du parc Roland-Giguère situé au centre de la place de l'Acadie le 14 septembre et la réouverture de l'Aréna Ahuntsic le 16 septembre. Il termine en remerciant les conseillers pour le travail accompli au cours de leur mandat.

10.02A

Présentation par le maire du rapport sur la situation financière de l'arrondissement.

Le maire présente le rapport sur la situation financière de l'arrondissement.

10.02B

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure :

- 9007, place De Montgolfier, lot 2497513 du Cadastre du Québec :

Le maire d'arrondissement invite les personnes intéressées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure visant à autoriser l'installation d'une clôture en cour avant d'une hauteur de 1,2 mètre au lieu de 0,9 mètre, afin de permettre l'implantation d'une piscine (40.01).

Personne ne souhaite intervenir.

10.03

Période de questions du public

À 19 h 36, le maire d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

Yvonne Ayres

Réfection du trottoir et de la rue – Rue Tolhurst.

Installation de tables de pique-nique supplémentaires – Parc Tolhurst.

Krystyna Nawrocki

Installation de dos d'âne permanents – Rue Tolhurst.

Surveillance accrue près des habitations à loyer modique – Rue Tolhurst.

Luciano Luca

Cueillette des résidus verts.

Réparation des nids de poule.

Raymond Labbé

Allocation de départ des élus.

Coût du réaménagement de l'aire de jeu au parc Lefebvre.

Jean Archambault	Langue d'affichage au 555, rue Chabanel Ouest (dépôt d'un document).
Janine Renaud	Précisions sur les points 20.09 et 40.12 à 40.16 de l'ordre du jour.
Louise Rondeau	Implantation d'un centre de traitement des matières organiques – Complexe environnemental St-Michel (dépôt d'une pétition).
René Morales	Implantation d'un centre de traitement des matières organiques – Complexe environnemental St-Michel.
Gilles Larocque	États financiers 2012.
André Parizeau	Langue d'affichage au 555, rue Chabanel Ouest.
Claude Beudet	Construction d'un trottoir sur la rue Legendre, près du Boisé-de-Saint-Sulpice.
Marie-France Lalonde	Immeubles résidentiels réservés aux non-fumeurs.
Josée Napoli	Élagage d'un arbre sur la rue Valmont.
Jean-Claude Lanthier	Réfection de trottoirs – Avenue du Mont-Cassin et rues Fleury et Tolhurst.
Karen Kazandjian	Installation d'une enseigne pour l'immeuble sis au 9280, boulevard de l'Acadie.

À 19 h 58, le départ du conseiller Harout Chitilian est constaté ainsi que son retour à 20 h 01.

À 20 h 16, le départ de la conseillère Jocelyn Ann Campbell est constaté ainsi que son retour à 20 h 18.

La période de questions prend fin à 20 h 51.

10.04

Correspondance et dépôt de documents.

La conseillère Jocelyn Ann Campbell dépose une lettre adressée aux citoyennes et citoyens du district de Saint-Sulpice ainsi qu'une lettre destinée aux employés de l'arrondissement.

10.05

CA13 090204

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 septembre 2013.

Il est proposé par la conseillère Jocelyn Ann Campbell

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 septembre 2013, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA13 090205

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 8 juillet 2013.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Jocelyn Ann Campbell

et résolu

DE considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 8 juillet 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA13 090206

Déposer le rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que la liste des contrats octroyés pour la période du 1er juin 2012 au 31 mai 2013.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

DE prendre acte du dépôt du rapport du maire d'arrondissement sur la situation financière de la ville relative à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2012;

DE décréter que le texte de ce rapport soit publié dans un journal diffusé dans l'arrondissement au lieu de procéder à sa distribution à chaque adresse civique;

DE prendre acte du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, et ce, pour la période du 1er juin 2012 au 31 mai 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08 1133757008

CA13 090207

Accepter l'offre de service du conseil de Ville visant à confier au Service du capital humain et des communications l'ensemble des activités de dotation de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, selon les termes et conditions prévus à l'entente de service à cet effet.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'accepter l'offre de service du conseil de Ville, daté du 16 août 2013, visant à confier au Service du capital humain et des communications l'ensemble des activités de dotation de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, selon les termes et conditions prévus à l'entente de service à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1130356004

CA13 090208

Approuver les conventions à intervenir avec MAISON DES JEUNES D'AHUNTSIC et TABLE DE CONCERTATION-JEUNESSE BORDEAU-CARTIERVILLE, dans le cadre du Programme d'intervention de milieu 2013 auprès des jeunes de 12 à 30 ans et octroyer des contributions financières totalisant 26 442 \$.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Étienne Brunet

et résolu

D'approuver les conventions à intervenir avec les organismes dans le cadre du Programme d'intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans et octroyer des contributions financières totalisant 26 442 \$ pour l'année 2013, réparties de la façon suivante :

Organisme	Projet	Montant
TABLE DE CONCERTATION-JEUNESSE BORDEAU-CARTIERVILLE	Milieu ouvert sur ses écoles	13 322 \$
MAISON DES JEUNES D'AHUNTSIC	Intervenante communautaire scolaire	13 120 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1134775006

CA13 090209

Approuver la convention à intervenir avec l'ASSOCIATION POUR LE MÉTISSAGE ARTISTIQUE ET CULTUREL (AMÉTAC) et octroyer une contribution financière maximale de 4 000 \$ pour l'organisation d'un concours de design créatif visant la réalisation d'une installation lumineuse extérieure.

Il est proposé par la conseillère Jocelyn Ann Campbell

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'approuver la convention à intervenir avec l'ASSOCIATION POUR LE MÉTISSAGE ARTISTIQUE ET CULTUREL (AMÉTAC) pour l'organisation d'un concours de design créatif visant la réalisation d'une installation lumineuse extérieure;

D'octroyer une contribution financière maximale de 4 000 \$ à cet effet, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1131388001

CA13 090210

Octroyer une contribution financière additionnelle de 2 000 \$ à SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE, dans le cadre du programme « clubs sportifs et activités sportives », pour l'année 2013.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'octroyer une contribution financière additionnelle de 2 000 \$, pour l'année 2013, à SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE, dans le cadre de sa convention en vigueur, pour le programme « clubs sportifs et activités sportives - activités d'escrimes pour les 6 à 12 ans » à l'école Alice-Parizeau;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1131948032

CA13 090211

Octroyer une contribution financière additionnelle de 51 000 \$ au CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.) pour la poursuite du plan d'action 2013 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien/Grenet.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Jocelyn Ann Campbell

et résolu

D'octroyer une contribution financière additionnelle de 51 000 \$ au CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.) pour la poursuite du plan d'action 2013 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien/Grenet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la Ville centrale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1134775007

CA13 090212

Accorder un contrat à SALVEX INC. pour la reconstruction de l'infrastructure du terrain de soccer au parc D'Auteuil (index 0412), au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2013-005 et autoriser une dépense maximale de 1 542 037,75 \$, toutes taxes comprises - 4 soumissionnaires.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'accorder à SALVEX INC., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la reconstruction de l'infrastructure du terrain de soccer au parc D'Auteuil, au prix et aux conditions de sa soumission, soit 1 505 022,75 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2013-005;

D'autoriser à cette fin une dépense maximale de 1 542 037,75 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1136074003

CA13 090213

Accorder un contrat à 9114-5698 QUÉBEC INC. (AMÉNAGEMENTS SUD-OUEST) pour le réaménagement des aires de jeu au parc Camille (index 0931), au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2013-006 et autoriser une dépense maximale de 202 010,89 \$, toutes taxes comprises - 1 soumissionnaire.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'accorder au seul soumissionnaire 9114-5698 QUÉBEC INC. (AMÉNAGEMENTS SUD-OUEST), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour le réaménagement des aires de jeu au parc Camille, au prix et aux conditions de sa soumission, soit 181 010,89 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2013-006;

D'autoriser à cette fin une dépense maximale de 202 010,89 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1136074004

CA13 090214

Approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue du CENTRE SCALABRINI POUR RÉFUGIÉS ET IMMIGRANTS, pour une période additionnelle de dix-huit mois à compter du 1^{er} septembre 2013, des locaux d'une superficie de 455,23 m² au sous-sol de l'immeuble situé au 655, rue Sauriol Est, à des fins d'activités culturelles et communautaires pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour un loyer total de 25 602,20 \$, toutes taxes comprises.

Il est proposé par la conseillère Jocelyn Ann Campbell

appuyé par le conseiller Étienne Brunet

et résolu

D'approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue du CENTRE SCALABRINI POUR RÉFUGIÉS ET IMMIGRANTS, pour une période additionnelle de dix-huit mois, à compter du 1^{er} septembre 2013, des locaux d'une superficie de 455,23 m² au sous-sol de l'immeuble situé au 655, rue Sauriol Est (8015), à des fins d'activités culturelles et communautaires pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour un loyer total de 25 602,20 \$, toutes taxes comprises, le tout selon les termes et conditions prévus au renouvellement du bail;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1135372005

CA13 090215

Approuver le bail par lequel la Ville loue de 9028-3870 QUÉBEC INC., pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} octobre 2013, des locaux de 1016,97 m², au rez-de-chaussée de l'immeuble portant le numéro 10526, boulevard de l'Acadie, à des fins de centre communautaire et de loisirs pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour un loyer total de 1 126 467,56 \$, toutes taxes comprises.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'approuver le bail par lequel la Ville loue de 9028-3870 QUÉBEC INC., pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} octobre 2013, des locaux de 1016,97 m² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 10526, boulevard de l'Acadie, à des fins de centre communautaire et de loisirs pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour un loyer total de 1 126 467,56 \$, toutes taxes comprises, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1130356008

CA13 090216

Accorder un contrat à la firme LES SERVICES EXP INC. pour la fourniture de services professionnels de caractérisations et de surveillance environnementale et géotechnique, de préparation des documents d'appel(s) d'offres et de contrôle de qualité des matériaux, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2013-010, autoriser une dépense maximale de 234 283,41 \$, toutes taxes comprises, et approuver un projet de convention à cet effet - 4 soumissionnaires.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'accorder à LES SERVICES EXP INC., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour la fourniture de services professionnels de caractérisations et de surveillance environnementale et géotechnique, de préparation de documents d'appel(s) d'offres et de contrôle de qualité des matériaux, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2013-010;

D'autoriser à cette fin une dépense maximale de 234 283,41 \$, toutes taxes comprises;

D'approuver le projet de convention à intervenir;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1134750004

CA13 090217

Ne pas donner suite à l'appel d'offres public S2013-007 et refuser d'accorder un contrat à ENTREPRISES RICBO INC., pour l'aménagement d'un terrain de bocce au parc Henri-Julien.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

DE ne pas donner suite à l'appel d'offres public S2013-007 et refuser d'accorder, en vertu de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*, un contrat à ENTREPRISES RICBO INC., seul soumissionnaire conforme, pour des travaux d'aménagement d'un terrain de bocce au parc Henri-Julien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1130237001

CA13 090218

Accorder un contrat à LES SERVICES MONDE VERT INC. pour la collecte et le transport des ordures ménagères, paniers de rue, résidus verts et sapins de Noël, pour les années 2013-2018 dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12939, et autoriser une dépense approximative à cette fin de 12 975 784,43 \$, toutes taxes comprises, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant - 2 soumissionnaires.

Il est proposé par la conseillère Jocelyn Ann Campbell

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'accorder à LES SERVICES MONDE VERT INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères, paniers de rue, résidus verts et sapins de Noël dans l'arrondissement, pour une période de 59 mois débutant le 28 décembre 2013, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12939;

D'autoriser à cette fin une dépense totale approximative de 12 975 784,43 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.11 1130714001

CA13 090219

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2013.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal;

Il est proposé par la conseillère Jocelyn Ann Campbell

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

DE prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1133757007

CA13 090220

Adopter l'affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2012 d'un montant de 194 670 \$ à la réserve pour développement de l'arrondissement.

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a terminé l'exercice financier avec un surplus de gestion de 194 670 \$;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville veut maintenir en place des mesures de stabilisation de sa situation financière;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'adopter l'affectation du surplus de gestion 2012 au montant de 194 670 \$ à la réserve pour développement de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1131616002

CA13 090221

Octroyer une contribution financière de 2 809 \$ à LES COPAINS DE ST-SIMON dans le cadre de l'édition 2013 du Programme d'accompagnement en loisir.

Il est proposé par la conseillère Jocelyn Ann Campbell

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'octroyer une contribution financière de 2 809 \$ à LES COPAINS DE ST-SIMON dans le cadre de l'édition 2013 du Programme d'accompagnement en loisir;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1131948033

CA13 090222

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 9007, place De Montgolfier, l'installation d'une clôture en cour avant d'une hauteur de 1,2 mètre au lieu de 0,9 mètre, et ce, afin de permettre l'implantation d'une piscine - Lot 2497513 du Cadastre du Québec.

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 9007, place De Montgolfier, l'installation d'une clôture en cour avant d'une hauteur de 1,2 mètre au lieu de 0,9 mètre;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son approbation;

Il est proposé par la conseillère Jocelyn Ann Campbell

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure pour l'immeuble portant le numéro 9007, place De Montgolfier et érigé sur le lot 2497513 du Cadastre du Québec, autorisant l'installation d'une clôture en cour avant d'une hauteur de 1,2 m au lieu de 0,9 mètre, et ce, afin de permettre l'implantation d'une piscine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1134871007

CA13 090223

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par le conseiller Étienne Brunet

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et heures identifiés au tableau des événements publics, saison 2013, joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures précisés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques, sur les sites, aux dates et heures précisés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures précisés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et heures précisés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et heures précisés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1131948034

CA13 090224

Refuser d'approuver, conformément au Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), l'installation d'une terrasse extérieure en cour avant de l'immeuble portant le numéro 12224, boulevard Laurentien - Demande de permis 3000689128.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

DE refuser d'approuver, conformément au Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), l'installation d'une terrasse extérieure en cour avant de l'immeuble portant le numéro 12224, boulevard Laurentien, tel que montré sur les plans numérotés A-01 et A-02, datés du 13 avril 2013, préparés par Miloud Boukhira, architecte, et estampillés par la Direction du développement du territoire le 20 juin 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1134039007

CA13 090225

Refuser d'approuver, conformément au Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), la demande visant l'installation d'une enseigne au mur pour l'immeuble portant le numéro 9280, boulevard de l'Acadie - Demande de permis 3000427343.

Il est proposé par la conseillère Jocelyn Ann Campbell

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

DE refuser d'approuver, conformément au Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), l'installation d'une enseigne au mur pour le bâtiment commercial portant le numéro 9280, boulevard de l'Acadie, tel que montré sur les plans numérotés 2692, préparés par Alco Néon, datés du 3 et du 8 juillet 2013 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 7 août 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1134039009

CA13 090226

Accepter la somme de 38 990 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté ouest de la rue Saint-Denis, au nord du boulevard Henri-Bourassa, doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., chapitre O-1) - Lot 1996033 du Cadastre du Québec (lots projetés 5103345 et 5103346).

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Jocelyn Ann Campbell

et résolu

D'accepter le versement d'une somme de 38 990 \$, équivalant à 10 % de la valeur réelle du terrain compris dans le plan d'opération cadastrale portant le numéro de dossier 2132720020, que le propriétaire du lot 1996033 du Cadastre du Québec (lots projetés 5103345 et 5103346) doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., chapitre O-1);

DE déposer ladite somme au fonds de compensation pour fins de parcs, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1132720005

Déclaration du conseiller Étienne Brunet (points 40.06 et 40.07):

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts relativement aux points 40.06 et 40.07, le conseiller Étienne Brunet déclare s'abstenir de participer aux délibérations et de voter, puisqu'il est membre du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU 10 253 A 10 263 CLARK.

Le conseiller Étienne Brunet quitte la salle du conseil.

CA13 090227

Accepter la somme de 27 090 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté sud de la rue Lighthall, à l'est de la rue Clark, doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., chapitre O-1) - Lot 1996666 du Cadastre du Québec (lots projetés 5298860 et 5298861).

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'accepter le versement d'une somme de 27 090 \$, équivalant à 10 % de la valeur réelle du terrain compris dans le plan d'opération cadastrale portant le numéro de dossier 2132720013, que le propriétaire du lot 1996666 du Cadastre du Québec (lots projetés 5298860 et 5298861 doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1);

DE déposer ladite somme au fonds de compensation pour fins de parcs, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1132720004

CA13 090228

Accepter la somme de 27 090 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté sud de la rue Lighthall, à l'est de la rue Clark, doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., chapitre O-1) - Lot 1996665 du Cadastre du Québec (lots projetés 5271781 et 5271782).

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'accepter le versement d'une somme de 27 090 \$, équivalant à 10 % de la valeur réelle du terrain compris dans le plan d'opération cadastrale portant le numéro de dossier 2132720012, que le propriétaire du lot 1996665 du Cadastre du Québec (lots projetés 5271781 et 5271782) doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1);

DE déposer ladite somme au fonds de compensation pour fins de parcs, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1132720003

Le conseiller Étienne Brunet est de retour dans la salle du conseil.

CA13 090229

Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'y inclure des dispositions visant à lutter contre les îlots de chaleur, à corriger certaines lacunes observées à l'application du règlement et à ajouter des dispositions pénales (01-274-34).

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 10 juin 2013;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'y inclure des dispositions visant à lutter contre les îlots de chaleur, à corriger certaines lacunes observées à l'application du règlement et à ajouter des dispositions pénales (01-274-34).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1125898030

CA13 090230

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Fleury pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014 et imposant une cotisation.

Avis est donné par le maire Pierre Gagnier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 et imposant une cotisation.

40.09 1131333013

CA13 090231

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2014).

Avis est donné par le maire Pierre Gagnier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2014).

40.10 1131616004

CA13 090232

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2014.

Avis est donné par le maire Pierre Gagnier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2014.

40.11 1131082003

CA13 090233

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 3 300 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs.

Avis est donné par le maire Pierre Gagnier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement autorisant un emprunt de 3 300 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs.

40.12 1131082004

CA13 090234

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 6 942 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière.

Avis est donné par le maire Pierre Gagnier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement autorisant un emprunt de 6 942 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière.

40.13 1131082005

CA13 090235

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 570 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

Avis est donné par le maire Pierre Gagnier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement autorisant un emprunt de 570 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

40.14 1131082006

CA13 090236

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments.

Avis est donné par le maire Pierre Gagnier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments.

40.15 1131082007

CA13 090237

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 3 300 000 \$ pour l'acquisition du matériel roulant.

Avis est donné par le maire Pierre Gagnier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement autorisant un emprunt de 3 300 000 \$ pour l'acquisition du matériel roulant.

40.16 1131082008

CA13 090238

Accepter la somme de 11 550 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté est de l'avenue Du Ruisseau, au nord du boulevard Gouin, doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., chapitre O-1) - Lot 1901348 du Cadastre du Québec (lots projetés 5150573 et 5150574).

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Jocelyn Ann Campbell

et résolu

D'accepter le versement d'une somme de 11 550 \$, équivalant à 10 % de la valeur réelle du terrain compris dans le plan d'opération cadastrale portant le numéro de dossier 2125252038, que le propriétaire du lot 1901348 du Cadastre du Québec (lots projetés 5150573 et 5150574) doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., chapitre O-1);

DE déposer ladite somme au fonds de compensation pour fins de parcs, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.17 1132720002

CA13 090239

Nommer une voie publique située dans le parc du Boisé-de-Saint-Sulpice « Sentier piétonnier Daniel-Ducharme ».

Il est proposé par la conseillère Jocelyn Ann Campbell

appuyé par le conseiller Étienne Brunet

et résolu

DE nommer la voie publique située dans le parc du Boisé-de-Saint-Sulpice : *sentier piétonnier Daniel-Ducharme*;

D'abroger la résolution CA12 090322.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.18 1123949005

CA13 090240

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 5 juin 2013.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

DE prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 juin 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1135852007

CA13 090241

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 juillet 2013.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

DE prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 juillet 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.02 1135094001

Affaires nouvelles

Aucun dossier.

70.03

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 9 septembre 2013 à 21 h 09.

70.04

Pierre Gagnier (S)

Maire d'arrondissement

Me Sylvie Parent (S)

Secrétaire d'arrondissement substitut et
Chef de division – Greffe, performance et informatique